

## DECISION PAR DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie Emploi  
- Emploi - Economie sociale et  
solidaire FQ - AM  
N° 2018-D-517

### ANNULATION D'ATTRIBUTION D'AIDES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ADEL TPE 16

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au Président modifiée,
- VU, la délibération n°131 du conseil communautaire du 2 avril 2015 approuvant la mise en place du dispositif de soutien aux TPE intitulé « ADEL TPE 16 ».
- VU, la convention signée le 27 avril 2015 avec le Département de la Charente et l'Etat pour la mise en œuvre du dispositif ADEL TPE 16.
- VU, la décision n° 260 du 12 Juillet 2018 portant l'attribution d'une aide dans le cadre du dispositif ADEL TPE 16.

Considérant que le projet du bénéficiaire du dispositif ADEL TPE 16 ne s'est pas concrétisé en raison d'un retard dans la progression du projet,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** – Est annulée l'attribution de l'aide de 6 000 € à Mme BARONE Valérie pour la création de l'entreprise La Raviolina dans le cadre du dispositif ADEL TPE 16.

**Article 2** – La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de la date de notification à l'intéressé

**Article 3** – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 16 janvier 2019

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **18/01/2019**  
Publié ou notifié,  
Le **18/01/2019**